

## Mardi 07 octobre 2025 à 20h00 - Salle du Conseil Municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent Excusé Absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent Excusé Absent	Pouvoir à
Michel CROS, Maire	X			X	
Brigitte RAVET 1ère adjointe	X		Célia DEFAIX, conseillère	X	
Philippe DE MARTINI 2 <sup>ème</sup> adjoint	X		Franck DENOLLY, conseiller	X	
Sylviane MONNOT 3 <sup>ème</sup> adjointe	X		Cindy GARDETTE, conseillère	X	
Stéphane COLOMBON 4 <sup>ème</sup> adjoint	X		Christophe HAPIAK, conseiller	X	
Catherine BONNETON, conseillère	X		Audrey MERLET, conseillère	Absente	
Isabelle CABRERA, conseillère		S. MONNOT	Denis VERRIER, conseiller	X	
Yoann CHARDON, conseiller	X		Isabelle ALONSO	Absente	

### Ordre du jour :

Approbation du projet du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2025  
**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### Délibérations :

#### **1\*Approbation de la proposition de prêt de 200 000 € du Crédit Agricole**

Monsieur Stéphane COLOMBON, adjoint aux finances, donne connaissance au Conseil Municipal de la demande d'un prêt relais court terme à taux fixe selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 24 mois
- Taux fixe : 2.68 %
- Échéance de remboursement : annuelle
- Frais de dossier : 380 € TTC (non soumis à la TVA)

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

**Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **2\*Approbation de la proposition de prêt de 600 000 € du Crédit Agricole**

Monsieur Stéphane COLOMBON, adjoint aux finances, donne connaissance au Conseil Municipal de la demande d'un prêt à taux fixe avec première échéance annuelle rapprochée selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 600 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 3.46 %
- Échéance de remboursement : annuelle
- Frais de dossier : 600 € TTC (non soumis à la TVA)

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

**Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **3\*Subvention à l'association du Sou des écoles**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association du Sou des Écoles de Saint-Prim pour l'année 2025.

Le dossier de présentation est complet.

Il est proposé de verser une subvention de 2000.00 € au Sou des écoles.

**Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **4\*Donation achat d'un terrain à la Combe de Loup**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le courriel de Monsieur BERNARD en date du 27 septembre 2025 dans lequel il explique vouloir faire don à la commune de Saint-Prim de trois parcelles de terrain cadastrées AL 145, AL 415 et AL 417 soit un total de 5978 m<sup>2</sup>, pour un euro symbolique.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette acquisition.

**Approuvé à la majorité et une abstention des membres présents et représentés.**

### **5\*Provision créances douteuses – budget annexe**

Monsieur COLOMBON explique au Conseil que le bordereau de situation transmis par le Centre des Finances Publiques de Roussillon au 3 octobre 2025 concernant les impayés du café-restaurant Golden Bistro, dont le montant total s'élève à 18 016.13€ TTC,

Considérant que le débiteur est en situation de liquidation judiciaire, et que les perspectives de recouvrement sont quasi-nulles,

Considérant qu'il convient, conformément aux règles comptables, de constater une provision pour créance douteuse afin de refléter fidèlement la situation financière de la commune,

La commune propose d'émettre une provision qui avait été prévue au budget primitif 2025 pour 18000€. Cette provision servira à couvrir les éventuelles pertes de créances dans l'attente du jugement prononçant la répartition entre les créanciers.

**Approuvé à l'unanimité abstentions des membres présents et représentés.**

### **6\*Achat de la licence IV et du fond de commerce du Golden Bistro**

Monsieur le Maire rappelle que la SAS PB exploitante du café restaurant « le Golden Bistro » de Saint-Prim est actuellement en liquidation judiciaire.

Les membres de l'assemblée souhaitent que cet établissement reste un café restaurant. Il est proposé que la commune se porte acquéreuse de la licence IV et du fonds de commerce pour un montant de 10000.00 € ; et en confie, par contrat, dans le cas où elle en serait propriétaire, l'exploitation au repreneur, qui serait par ailleurs signataire du bail commercial, que lui proposera la commune, propriétaire des locaux.

**Approuvé à la majorité et 04 abstentions des membres présents et représentés.**

### **7\*Achat de la licence IV et du fond de commerce du Golden Bistro aux enchères**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré pour faire une proposition de rachat de la licence IV et du fonds de commerce du Golden Bistro auprès de l'adjudicateur judiciaire.

Dans l'hypothèse, où la proposition de vente gré à gré serait refusée, il est proposé de se rendre à la vente aux enchères pour y participer avec un montant maximum de 20000 euros.

**Approuvé à la majorité et 03 abstentions des membres présents et représentés.**

## **8\*Décision Modificative – budget principal**

Concernant les travaux liés à la rénovation et l'extension de l'école élémentaire, il convient de faire certains ajustements de comptes afin que des avances puissent être versées à certaines entreprises et que les frais d'études soient transférés dans le compte 2131 « construction bâtiments publics ».

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131 : Constructions bâtiments publics		150 000.00 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>150 000.00 €</b>
D 2131 : Constructions bâtiments publics	16 000.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>16 000.00 €</b>	
D 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		16 000.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>16 000.00 €</b>
R 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion		150 000.00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>150 000.00 €</b>

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **9\*Règlement intérieur du cimetière**

Ce dossier a été reporté à une date ultérieure

## **INFORMATIONS**

### PROJET ÉCOLE :

Un diaporama de l'avancement des travaux de rénovation de l'école primaire a été diffusé. Le projet avance bien conformément au planning.

### PROJET PARC PHOTOVOLTAÏQUE :

L'entreprise APEX ENERGIES s'est présentée en mairie pour exposer un projet de parc photovoltaïque sur la commune ainsi que des ombrières sur le parking de la salle intercommunale. Le principe serait d'installer les panneaux photovoltaïques sur un terrain appartenant à la commune qui percevrait en contrepartie une redevance annuelle.

L'entreprise doit faire parvenir à la commune un dossier complet qui sera ensuite soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Séance levée à 21H50.

**Michel CROS – Maire**

**Brigitte RAVET – Secrétaire de séance**

